

ALCOOLIKES ANONYMES

**LA REGION DES
PAYS DE LA
LOIRE
FINANCES
LE TRESORIER**

Ce document a été réalisé à partir du « manuel du service chez les AA » et

Les « douze concepts des services mondiaux » par Bill W.

Les comptes rendus des comités régionaux et des assemblées régionales.

Des extraits des brochures AA se rapportant aux finances (Le trésorier du groupe AA,

L'autonomie financière : l'alliance de l'argent et de la spiritualité

Ligne de conduite des AA

TABLE DES MATIÈRES

Page 1 :	Page de garde
Page 2 :	Table des matières
Page 3 :	Critères « manuel du service »
Page 4 :	Le trésorier régional
Page 5 :	Le trésorier du groupe AA
Page 7 :	La politique financière du groupe
Page 8 :	Autres recettes
Page 9 :	La participation à la conférence
Page 10 :	L'autonomie financière : alliance de l'argent et La spiritualité
Page 11 :	Argent et spiritualité. Ligne de conduite des AA.
Page 15 :	Questions que l'on peut se poser?

(Document réalisé en juin 2013 - Compléments, septembre 2013)

« Lorsque j'ai dû aborder la question des finances pour la première fois pendant une réunion de district, à titre de trésorier de la région, un type au fond de la salle m'a crié : Pourquoi diable parlez-vous toujours d'argent alors qu'il s'agit d'un programme spirituel ? J'en suis resté bouche bée et je n'ai pas su quoi lui répondre ». (L'autonomie financière... Page 10 de ce document)

Où est donc passé l'argent que j'ai mis dans le chapeau ?

Pourquoi mettre dans le chapeau ?

Tu te poses parfois ces questions !!!

Tu trouveras les réponses à toutes tes questions dans ce document et si ce n'est pas le cas, tu as la possibilité de demander au trésorier ou au RSG de ton groupe.

Un tableau « **Trésorerie de groupe** » est à la disposition des groupes qui le désirent pour une aide à la gestion de trésorerie, sur le **site interne** AA France.

Site interne AA France (UAA) : www.aafrance-service.fr

Chemin : page accueil/les bureaux/finances/dossiers disponibles/trésorerie de groupe.

TRES CONSCIENCIEUX LE TRESORIER CONSACRE
UNE PARTIE DE SES CONGES A AJUSTER LES
COMPTES.



« Le trésorier tient à jour les dossiers financiers de la région et fait rapport régulièrement à l'assemblée. La plupart du temps, le trésorier est responsable d'inciter les membres à contribuer à la région et aux services du BSG ».

« Le trésorier devrait être une personne responsable avec une bonne abstinence. Il ou elle devrait avoir assez de sens d'organisation pour tenir des dossiers en ordre. Le trésorier fera mieux son travail s'il sait user de persuasion, de fermeté et de diplomatie ».

Manuel du service et les 12 concepts, édition 2008-2009, page S46

Le TRESORIER

RESPONSABLE DES FONDS NECESSAIRE AU
SOUTIEN DE LA REGION ET DU B.S.G.

QUALIFICATIONS:

- COMPETENCE DANS LA TENUE DES LIVRES COMPTABLES.
- EXPERIENCE DE TRESORIER OU TOUT AUTRE POSTE AU SEIN D'UN GROUPE.

FONCTIONS:

- GERER LES FONDS REGIONAUX.
- ENGAGER LES DEPENSES A BON ESCIENT.
- FOURNIR LA SITUATION COMPTABLE DETAILLEE A CHAQUE ASSEMBLEE REGIONALE.

IL EST A LA FOIS TENACE ET
DIPLOMATE.

POUR UN TRESORIER, LE PLUS IMPORTANT EST QUE L'AMI CONSTATE QUE LA PIECE QU'IL A DEPOSEE DANS LE CHAPEAU EST RESPECTEE DANS SA DIMENSION SPIRITUELLE, DANS LE SENS OU SA CONTRIBUTION VA PARTICIPER A LA TRANSMISSION DU MESSAGE ET AU BON FONCTIONNEMENT DE A.A.

Assemblée régionale du 17 mars 2012

Depuis la création de l'association de services AA-PDL avec la suppression du sous compte bancaire régional AA France à la BNP et la suppression du service de trésorier de la fraternité, aucune décision n'a été prise concernant le trésorier de l'association de services. A savoir, si le trésorier de l'association de services (AAPDL) est aussi le trésorier de la fraternité.

Pour éviter tout malentendu, clarifier la situation et de respecter notre 4^{ème} concept : « Le droit de participation », la résolution suivante est soumise au vote des RSG.

Le trésorier d'AAPDL est aussi le trésorier de la fraternité. Il a le droit de vote au comité régional en tant que membre du dit comité et en assemblée régionale des RSG.

Résultat du vote : **32** votants, **27** oui et **5** blancs.

Cette résolution est adoptée.

LE TRESORIER DU GROUPE A.A.

L'Argent et la spiritualité

Bien que la tâche d'un trésorier de groupe comporte souvent mille et un détails,

Il est important de se rappeler que l'argent confié à la garde du trésorier répond à un but spirituel : Il permet à chaque groupe de remplir son objectif premier, transmettre le message des AA à l'alcoolique qui souffre encore. C'est là le travail fondamental des AA et pour y arriver, le groupe doit garder ses portes ouvertes. Le trésorier de groupe constitue une partie importante de ce travail de douzième étape.

Le choix d'un trésorier :

Le trésorier de groupe est l'un des plus grands postes de responsabilité dans tout groupe des AA. Même s'il n'y a pas de durée d'abstinence définie pour accéder au poste de trésorier de groupe, plusieurs suggèrent une durée d'abstinence raisonnable (au moins de six mois à un an, ou plus). Il est aussi suggéré que les trésoriers des groupes soient bien imprégnés des douze traditions et qu'ils connaissent les principes et les pratiques du groupe lui-même.

La collecte :

La collecte est le moyen traditionnel de s'assurer que le groupe s'autofinance. Puisqu'il n'y a aucune cotisation ni droit d'entrée pour être membre des AA, on demande à ceux qui assistent à la réunion de faire une contribution volontaire pour aider à payer les dépenses du groupe et à supporter les services locaux, de même que les services offerts par votre bureau des services généraux. Règle générale, après la collecte, le trésorier du groupe prend charge de l'argent recueilli.

Mettre l'argent du groupe en sécurité :

Le trésorier du groupe prend les précautions nécessaires pour mettre les fonds du groupe en sécurité. De nombreux groupes déposent l'argent dans un compte de banque au nom du groupe et souvent, les chèques requièrent deux signatures. Cette mesure assure la sécurité en cas de perte accidentelle ; elle facilite aussi les déboursés et la comptabilité des revenus et des dépenses. Un relevé bancaire mensuel est généralement envoyé directement au trésorier du groupe, qui peut les apporter à la réunion d'affaires du groupe.

Le déboursement des fonds du groupe :

Le trésorier de groupe est généralement la personne responsable du paiement des factures courantes du groupe et du maintien d'un relevé précis des fonds du groupe. Le trésorier doit être bien informé des dépenses du groupe et il devrait avoir l'adresse et les informations pertinentes de toutes entités de services à qui le groupe contribue.

Après avoir payé les dépenses de base du groupe, telles le loyer, les publications, les rafraîchissements et l'assurance, le groupe peut participer au support financier de l'ensemble du mouvement en envoyant de l'argent à diverses entités de services des AA : Son intergroupe local ou bureau de service, sa région et son district et le bureau des services généraux.

Ces entités utilisent les contributions de différentes façons, mais toujours pour transmettre le message des AA à l'alcoolique qui souffre encore.

Les rapports du trésorier :

La plupart des groupes exigent un rapport du trésorier et tout document pertinent lors des réunions d'affaires mensuelles ou autrement planifiées. Ainsi, tous les membres du groupe connaissent la santé financière du groupe et prennent des décisions de conscience de groupe concernant la façon de dépenser les fonds.

« En région des Pays de la Loire, le trésorier d'association envoie une situation financière de la région tous les mois à chaque groupe ».

La réserve prudente :

La plupart des groupes essaient de mettre un certain montant d'argent de réserve. Il n'y a pas de montant établi pour une telle réserve, mais la plupart des groupes essaient de mettre assez d'argent de côté pour couvrir au moins trois mois de dépenses de fonctionnement. Le groupe lui-même détermine généralement la somme et l'objectif de la réserve prudente. Notre expérience démontre qu'une accumulation de fonds des AA pour des besoins non spécifiés au-delà d'un niveau prudent peut détourner l'attention d'un groupe de la transmission du message à l'alcoolique qui souffre encore. On incite les groupes qui ont des fonds en surplus à supporter d'autres entités de service.

« En région des Pays de la Loire, on considère pour un groupe la prudente réserve au alentour de zéro. Le café et autres frais d'intendances étant réglé sur le chapeau du jour. Toutes les autres dépenses sont couvertes par l'association de services AA-PDL : Loyers, répondeurs téléphoniques, littérature, abonnements, etc. La prudente réserve de la région des Pays de la Loire est de 500€, (trois mois de fonctionnement), estimation des loyers et répondeurs téléphoniques ».

L'ouverture d'un compte bancaire/ID taxes : (Ne s'applique qu'aux Etats-Unis)

Certains groupes gardent leurs fonds dans un compte de banque où un numéro de taxe ID est requis, même pour les comptes bancaires qui ne portent pas intérêt. La première chose à faire pour obtenir un « numéro ID fédéral », c'est de remplir le formulaire SS-4, que l'on trouve dans les bureaux du Internal Revenue Service ou au site web du IRS, à www.irs.gov. Chaque groupe des AA doit obtenir son propre numéro. Il n'y a aucun numéro qui s'applique à l'ensemble des Alcooliques Anonymes. Selon le montant que votre groupe gardera en dépôt dans une banque et les frais bancaires, vous pourriez trouver avantageux de demander le statut d'exemption de taxe. Pour informations, consultez la publication IRS. Il serait utile de consulter un comptable pour en apprendre davantage sur le sujet.

Assurances : (Ce système ne s'applique pas en France)

Il arrive que des propriétaires demandent aux groupes des AA d'avoir une couverture d'assurance. Certains groupes collaborent avec l'établissement et ils achètent un avenant dans la police d'assurance de l'établissement. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter une agence d'assurances locales.

L'autonomie financière : Alliance de l'argent et de la spiritualité.

« Les groupes des AA doivent subvenir eux-mêmes à leurs besoins financiers au moyen des contributions volontaires de leurs membres.

Nous croyons que chaque groupe doit atteindre cet objectif le plus rapidement possible ; que toute sollicitation de fonds au nom des Alcooliques Anonymes est extrêmement dangereuse, qu'elle soit menée par des groupes, des clubs, des hôpitaux ou des organismes extérieurs ; qu'il est imprudent d'accepter des dons considérables, qu'elle qu'en soit la source, ou des contributions comportant quelque obligation que ce soit.

De même, nous trouvons très inquiétant les trésoreries de certains groupes où continuent de s'accumuler des sommes qui dépassent leurs besoins et qui constituent plus qu'une réserve prudente. L'expérience nous a démontré que rien n'est plus susceptible de détruire notre héritage spirituel que les querelles inutiles sur des questions de propriété, d'argent ou de pouvoir ».

Septième tradition (version intégrale)

LA POLITIQUE



FINANCIÈRE

DU GROUPE

7^{ème} Tradition

La 7^{ème} tradition a posé comme principe absolu que les groupes Alcooliques Anonymes subviennent à leurs propres besoins, n'acceptent de l'argent que de leurs membres et, ne font jamais appel à des aides financières extérieures au mouvement, ceci afin de garantir l'autonomie et de n'avoir de compte à rendre à personne d'autre qu'à nous-mêmes.

Le respect de cette tradition, par sa dimension spirituelle, a mis en lumière que nous devons avoir assez d'argent pour continuer à transmettre le message et en cela faire vivre les services nécessaires à cette tâche à tous les niveaux de la structure. Cependant le groupe doit disposer dans la mesure du possible d'une prudente réserve définie par la conscience du groupe et il s'avère que les surplus trop importants peuvent affecter l'unité du groupe. *Aujourd'hui, en Pays de la Loire, l'expérience de la majorité des groupes montrent que la prudente réserve se rapproche... De zéro, les frais d'intendance étant réglés le jour même.* Pour les groupes, le passage du « chapeau » est la seule source de financement. Cette collecte permet le plus souvent aux groupes de faire face à leurs dépenses courantes.

« Dans la région des Pays de la Loire, tous les frais (autres que l'intendance d'accueil : café, etc.) sont pris en charge par la région (AAPDL). Le surplus servira à soutenir la structure régionale et l'Union Alcooliques Anonymes France ».

Aucun membre Alcooliques Anonymes n'est obligé de contribuer aux finances du groupe. La plupart néanmoins participe de cette façon à la vie du groupe et ceux qui ne le font pas, sont le plus souvent ceux qui ne peuvent pas. Le trésorier peut, à intervalles réguliers, faire état des recettes, dépenses et besoin du groupe, afin de sensibiliser les membres à cet aspect des choses en rappelant à chacun que c'est aussi grâce à ces contributions qu'un jour il a pu grâce au téléphone, une affiche déposée dans un lieu public, la carte de visite remise en centre de soins, avoir l'adresse de son groupe d'accueil et ainsi à son tour il permettra à un alcoolique qui souffre encore de trouver le chemin des AA.

En conclusion : Les groupes et les trésoriers doivent garder en permanence présentes à l'esprit quelques simples notions découlant des traditions. Pour transmettre le message, l'argent est nécessaire et nous devons nous servir de ce moyen. Nous ne devons jamais accumuler l'argent au-delà d'une prudente réserve. C'est la conscience du groupe d'apprécier cette question. En Alcooliques Anonymes, les questions d'argent doivent demeurer simples, claires et parfaitement « transparentes ». Une bonne information évitera bien souvent questions et quiproquos. Il est bon de rappeler ici que notre discrète contribution au financement des Alcooliques Anonymes, nous permet d'appliquer concrètement la notion d'anonymat .

Enfin mettre dans le « chapeau », c'est exercer une douzième étape dans toute sa dimension.



AUTRES RECETTES

COLLECTÉES PAR LE GROUPE.

IL EXISTE 3 AUTRES

SOURCES DE FINANCEMENT.

Le « chapeau des traditions »

Il s'agit d'une collecte de fonds effectuée spécialement au mois de novembre, considéré comme le mois des traditions. Ce mois coïncide avec la date de la première réunion d'Alcooliques Anonymes France.

Extrait de « **Ligne de conduite des AA** » (Réf. : BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163). En quoi consiste le « **mois de la gratitude** » ? *Plusieurs groupes ont institué le mois de novembre comme une période particulière pour remercier du programme des AA. En 1970, comme extension du « plan anniversaire », la conférence des services généraux a recommandé que « Les comités de région et d'état suppléent aux contributions régulières des groupes en parrainant un mois de la gratitude ».*

L'intégralité de son contenu est destinée aux Services Généraux. Diverses méthodes de collecte de ces fonds spéciaux sont possibles (enveloppes mise à disposition des membres durant le mois de novembre, passage de deux « chapeau », etc.) Le « chapeau de la gratitude » ne devrait pas être une moyenne des contributions normales du mois de novembre, mais un « chapeau » supplémentaire aux contributions régulières.

Souscription anniversaire ou « dollars de sobriété »

Il s'agit, pour le membre qui fête son anniversaire de sobriété continue (abstinence), de montrer sa gratitude en contribuant à la bonne marche des AA dans son ensemble. **En France, la conférence 2008 a voté une recommandation pour la création d'un compte spécifique « dollars de sobriété », dédié exclusivement à la transmission du message.** Il est pratiqué par la coutume, le versement d'un dollar par année de sobriété. (2€, au passage du franc à l'euro) Mais ce n'est qu'une coutume...

Extrait de « **Ligne de conduite des AA** » (Réf. : BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163). J'entends toujours parler du « **plan anniversaire** ». Qu'est-ce que c'est ? *« La conférence des services généraux de 1955 a approuvé le « plan anniversaire », par lequel des membres du mouvement envoient un dollar pour chaque année d'abstinence accumulée chez les AA. D'autres utilisent le montant de 3.65\$, un sou par jour (un centime d'euro par jour, un centime d'euro pour une journée d'abstinence, 24h) soit 3.65€ pour chaque année d'abstinence. Certains donnent plus mais le montant ne peut excéder 2 500€ par année.*

Contributions exceptionnelles.

Les Services Généraux acceptent également les contributions individuelles des membres, limitées à l'équivalent de 2 500€ par an.

Les legs testamentaires sont acceptés uniquement de la part de membres AA. Le montant maximum est de 2 500€ par personne, en une seule fois et non à perpétuité.

Les AA n'acceptent pas les contributions de non membres. Lorsque le BSG reçoit une contribution commémorative, le chèque est retourné avec une lettre informant la personne de notre tradition d'autofinancement. Le BSG explique aux non membres l'un des aspects les plus déroutants de notre mouvement.

LA PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE

« Si un groupe veut faire partie de l'ensemble de la structure des services des AA, il désigne un RSG (représentant auprès des services généraux élu pour un mandat de deux ans). Les RSG élisent des membres d'un comité régional et ensemble, ils élisent un délégué régional (trois délégués pour les Pays de la Loire) à la conférence annuelle des services généraux. Cette conférence chez les AA est ce qui ressemble le plus à une forme de gouvernement. Elle émet des opinions sur les politiques importantes des AA, ratifie le choix de certains candidats mis en nomination comme administrateurs du conseil des services généraux et en élit directement d'autres. Cependant, ni la conférence ni le conseil ne peuvent commander quoi que ce soit à aucun membre ni à aucun groupe des AA ». (Extrait de la deuxième tradition)

La conférence est l'assemblée générale de notre association Union Alcooliques Anonymes France (UAAF) qui se tient une fois par an.

Chaque région élit un nombre de délégués à la conférence définit par le nombre de groupe de sa région. (Résolution de la conférence 2012, et document « La région des Pays de la Loire » page 15).

Le montant est de 80€/an/groupe. IL est évident que tous les groupes ne sont pas en mesure de régler une telle somme, mais pour ceux qui le peuvent, cette dépense constitue la première dépense de celles qui doivent être assurées. Elle est généralement envoyée en février par le trésorier de groupe.

En région des Pays de la Loire, le versement de cette participation se fait fin mars, pour une conférence qui se tient le dernier week-end d'avril. (Le trésorier régional d'AA-PDL provisionne cette somme pour fin mars en accord avec l'assemblée régionale).

Conférence 2013 :

Participation financière des groupes à la conférence ; la brochure « la vie du groupe A.A. » nous rappelle que : « La conférence est financée par les groupes au moyen d'un versement spécial. Les groupes, même s'il ne peuvent verser l'intégralité de la contribution demandée, sont heureux de participer de cette façon à l'organisation de la conférence qui est l'émanation de tous les groupes AA ».

Ce versement spécial est fixé depuis quelques années à 80€ par groupe. Même si chaque groupe n'a pas les moyens de participer à hauteur de ce montant, l'ensemble des versements devrait compenser le coût global de la conférence.

Actuellement, et depuis déjà l'an passé, la détermination du CA de réduire avec méthode les frais de structures a engendré une baisse substantielle des frais de conférence, tandis que la participation globale des groupes est restée constante.

Dès lors, il serait logique d'envisager un ajustement de la participation des groupes pour la fixer à 50€ au lieu de 80€.

La commission fiances propose à la conférence, à l'unanimité des présents (9 oui pour 9 votants), le souhait suivant :

Souhait n° 1 : La conférence souhaite que le montant de la participation financière des groupes à l'organisation de la conférence passe de 80€ à 50€, à adresser aux services généraux, de préférence au cours du 1^{er} trimestre.

Souhait approuvé par 63 oui, 2 non et 1 abstention. Pas de 2^{ème} vote, aucun minoritaire n'ayant demandé à s'exprimer.

L'AUTONOMIE FINANCIÈRE : ALLIANCE DE L'ARGENT ET LA SPIRITUALITÉ.

« Lorsque j'ai dû aborder la question des finances pour la première fois pendant une réunion de district, à titre de trésorier de la région, un type au fond de la salle m'a crié : Pourquoi diable parlez-vous toujours d'argent alors qu'il s'agit d'un programme spirituel ? J'en suis resté bouche bée et je n'ai pas su quoi lui répondre ».

Dès le début du mouvement des AA, il y a eu des dépenses à assumer, que ce soit l'achat d'un pot de café ou le loyer d'un local de réunion. A cette époque, ces dépenses étaient souvent absorbées par des membres ou des amis des AA qui offraient gracieusement leur salle de séjour ou leur salon afin que les membres puissent se réunir. Cependant, à mesure que le mouvement grandissait, la générosité de ces membres et des amis du mouvement ne suffisait plus ; la nécessité de revenus autonomes pour le mouvement devenait de plus en plus évidente.

Bill W., cofondateur des AA, et quelques pionniers du mouvement, ont d'abord cru que la sollicitation de contributions financières auprès d'organismes philanthropiques ou de personnalités étrangères aux AA constituait le seul moyen de survie du mouvement. Ces « pleins aux as » pourraient alors financer le travail de douzième étape tel qu'envisagé par les pionniers, c'est-à-dire une armée de missionnaires rémunérés, une chaîne d'hôpitaux, propriété des AA, et la multitude de livres qu'ils avaient la certitude d'écrire un jour. Toutefois, un bienfaiteur potentiel des AA, John D. Rockefeller Jr, sollicité par les pionniers, a plutôt contribué à élaborer les fondements de la tradition d'autonomie financière des AA en déclarant : « J'ai peur que l'argent ne gâte cette entreprise », tout en appuyant, du même souffle, le travail entrepris par l'association naissante. Cet événement a été un tournant dans l'histoire des AA et à mesure que la justesse de l'affirmation de M. Rockefeller pénétrait dans la conscience des membres et qu'ils constataient la pertinence du vieux dicton : « **Celui qui paie les pipeaux commande la musique** », l'idée de la septième tradition a commencé à germer.

« **Nous ne pouvons pas lésiner...** »

Lorsqu'ils ont pris conscience que les AA devaient se passer de contributions extérieures pour conserver leur autonomie et leur indépendance, les premiers membres ont aussi compris que les sommes nécessaires à la survie du mouvement devaient provenir des membres et des groupes des AA. En 1957, Bill W. écrivait ce qui suit : « **Notre mode de vie spirituel sera sauvegardé pour les générations à venir si, en tant qu'association, nous savons résister à la tentation d'accepter de l'argent de l'extérieur. Par contre, cette décision entraîne une responsabilité que tous les membres des AA devraient comprendre : Nous ne pouvons pas lésiner quand le trésorier du groupe passe le chapeau. Nos groupes, nos régions et le mouvement tout entier ne pourront pas fonctionner s'il nous manque des services ou si nous n'assumons pas leur coût** ».

« Face à la tentation d'accepter de grosses sommes d'argent en dons, lorsque nous résistons, nous faisons preuve de prudence. Par contre, quand nous sommes généreux au moment de la collecte, nous prouvons notre reconnaissance pour les bienfaits reçus et notre désir de partager ce que nous avons découvert avec ceux qui souffrent encore ». (Le Langage du coeur, page 233)

Alliance de l'argent et de la spiritualité.

« L'autonomie financière commence avec moi, parce que je fais partie d'un ensemble, le groupe. Nous payons notre loyer et les services publics, nous achetons notre café et de la documentation. Nous soutenons notre bureau de service local, notre comité régional et notre bureau des services généraux. Si ces entités n'existaient pas, plusieurs personnes ne pourraient jamais découvrir les miracles rendus possibles par les AA. »

A qui revient la tâche ?

« **Le paradoxe des AA, c'est que l'indépendance financière de notre mouvement et le support assuré par les alcooliques, et uniquement par les alcooliques, n'ont pas pour unique effet d'accroître l'importance du mouvement pour chacun d'entre nous, mais de stimuler notre ardeur à l'égard de notre propre rétablissement... AA, c'est notre affaire et cela va des rapports de trésorerie de notre groupe aux états financiers du bureau des services généraux.** »

ARGENT

ET

SPIRITUALITE



Ligne de conduite des A.A. (Finances)

(Référence : BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163)

Les lignes de conduites sont le fruit de l'expérience de membres des AA engagés dans divers domaines de services des AA. Elles traduisent également l'orientation donnée par les douze traditions et la conférence des services généraux des Etats-Unis et du Canada. Conformément à notre tradition d'autonomie, sauf sur les sujets affectant d'autres groupes ou le mouvement des AA dans son ensemble, la plupart des décisions sont prises par la conscience de groupe des membres concernés. Ces lignes de conduite ont pour objectif de vous aider à atteindre une conscience de groupe éclairée.

« La vie même de notre mouvement repose sur les nombreuses activités de douzième étape, par lesquelles un membre transmet le message des A.A. à un autre alcoolique qui souffre. Sans ces activités vitales, nous deviendrions vite anémiques, littéralement affaiblis et nous mourrions. »

Quelle place occupent les services A.A. mondiaux, régionaux ou locaux dans notre plan général ? Pourquoi devons-nous les financer ? La réponse est simple. Chaque service des A.A. est destiné à faciliter toujours davantage notre travail de douzième étape, qu'il s'agisse d'une salle pour les réunions de groupe, d'un bureau central ou d'un intergroupe pour les hospitalisations et le parrainage, ou du siège social des services mondiaux (aujourd'hui le bureau des services généraux) pour le maintien de notre unité et de notre efficacité sur toute la planète.

*Bien que peu coûteux, ces services sont absolument essentiels à la poursuite de notre développement et à la survie de notre association. **Le paiement de leur coût est une obligation collective qui repose sur les épaules de tous.** Financer nos services, c'est reconnaître que les A.A. doivent fonctionner partout à plein régime. Conformément à notre tradition de l'autofinancement, **nous devons tous payer la note.** »*

Bill W., Grapevine, octobre 1967.

L'une des responsabilités du BSG est de partager les expériences des AA avec les groupes et les membres qui en font la demande. Nous sommes heureux de fournir dans ces lignes de conduite quelques opinions provenant de diverses sources, tout en sachant que la pratique AA, dans les faits, varie souvent. Par conséquent, si votre groupe a trouvé d'autres solutions que celles que nous citons ici, veuillez nous en faire part afin que nous puissions partager votre expérience avec les autres.

Quelques-unes des questions souvent demandées au BSG à propos des finances concernent le loyer, les comptes de banque et les assurances pour le groupe, le remboursement des dépenses à ceux qui oeuvrent dans les services, les déductions d'impôt et les numéros d'identification, ainsi que le rôle du conseil des services généraux.

L'alliance de l'argent et de la spiritualité.

Les membres célèbrent la sobriété en donnant de leur temps, de leur énergie et de l'argent pour supporter notre douzième étape, « Transmettre le message », le service de base qu'offre le mouvement des A.A. Les membres s'assurent de payer les dépenses du groupe en versant de l'argent dans le panier que l'on passe à

chaque réunion. **Chaque membre a la responsabilité de supporter les services demandés par le mouvement des A.A., d'aider à faciliter la douzième étape, vitale chez les A.A.** Les contributions sont faites dans un esprit de sacrifice et elles honorent le code des A.A. « d'amour et de service ». Les contributions soulignent aussi la nature spirituelle de notre mouvement, notre amour et notre confiance mutuelle. Nous avons constaté que ces contributions sont aussi importantes à chaque membre qu'elles le sont aux centres de service qu'ils supportent.

Le soutien de la structure des AA.

Question : Pourquoi les groupes AA supportent-ils financièrement les services essentiels des AA ?

Réponse : Parce que les services profitent à tous les groupes des AA. Notre septième tradition dit : « Tous les groupes devraient subvenir entièrement à leurs besoins et refuser les contributions de l'extérieur ».

Les AA veulent que notre mouvement soit durable et facilement accessible à l'alcoolique qui souffre encore. Les groupes des AA rendent la chose possible en s'occupant des dépenses courantes de leur groupe : Loyer, rafraîchissements, documentation AA et autres. Une fois qu'ils ont réglé leurs dépenses courantes et qu'ils se sont assurés d'un endroit où tenir leurs réunions, de nombreux groupes contribuent à supporter financièrement le bureau central (ou intergroupe) de leur localité, la région et les comités des services généraux du district et le bureau des services généraux (BSG).

Question : Comment les groupes peuvent-ils participer ?

Réponse : Pour contribuer à supporter les services essentiels des AA, la conférence des services généraux suggère aux groupes, grâce à une conscience de groupe éclairée, d'adopter un plan de contribution spécifique pour répondre à la situation financière du groupe. Une fois les dépenses courantes payées (loyer, rafraîchissements, documentation des AA, listes des réunions locales) et qu'une « réserve prudente » a été mise de côté pour les dépenses inattendues, le groupe peut décider de contribuer à transmettre le message en envoyant de l'argent aux entités de services suivantes :

Le district local, qui communique directement avec les groupes qui donnent au district la conscience de groupe pour les assemblées régionales et est le lien entre les délégués régionaux et les RSG.

Le comité régional, qui coordonne les activités essentielles des AA dans un grand territoire géographique, qui envoie un délégué à la conférence annuelle des services généraux, qui tient des assemblées régionales pour connaître les besoins du mouvement et qui fournit des informations à tous les niveaux de service.

L'intergroupe local ou le bureau central, qui peut fournir un service téléphonique pour les appels de douzième étape et autres demandes, coordonner les activités des groupes, vendre des publications des AA, faire des activités au niveau des institutions, de l'information publique et de la collaboration avec les milieux professionnels.

Le bureau des services généraux (BSG) des AA, qui est le gardien de l'information des AA qui communique avec les membres et les groupes aux E.-U. et au Canada et parfois autour du monde, qui publie les publications des AA et qui donne informations et expérience aux professionnels et autres personnes intéressées aux AA.

« Dans la région des Pays de la Loire, tous les frais (autres que l'intendance d'accueil : café, etc.) sont pris en charge par l'association de services (AAPDL) que ce soit pour les groupes, les intergroupes ou les comités d'information publique. Le surplus servira à soutenir la structure régionale et l'Union Alcooliques Anonymes France. »

Question : Est-ce que tout l'argent des AA ne va pas dans un seul endroit ? En d'autres mots, lorsque notre groupe contribue au bureau central (intergroupe) notre argent n'est-il pas distribué à la région, au district et au conseil des services généraux (pour le fonctionnement du BSG) ?

Réponse : Chaque entité AA (groupe, district, région, bureau central ou intergroupe, ainsi que le BSG) offre des services spécifiques et est autonome. Il faut envoyer un chèque séparé à chaque entité. (Note : Certaines entités locales versent une portion des contributions reçues au BSG).

« Dans la région des Pays de la Loire, avec l'association de services AA-PDL, il n'y a plus qu'un compte bancaire. Les groupes, par leur trésorier, versent leurs contributions à l'association de services. Celle-ci verse

au BSG l'intégralité des \$ de sobriété, chapeau de la reconnaissance, la participation à la conférence (fin mars), prend en charge tous les frais des groupes, intergroupes à part les frais d'intendances (café, etc.). AA-PDL règle les frais de fonctionnement de la région puis elle reverse le restant des contributions au BSG en gardant une prudente réserve de 500€ ».

Question : Comment les groupes répartissent-ils leurs surplus ?

Réponse : des plans précis pour les contributions sont décrits dans le dépliant intitulé : « L'autonomie financière : Alliance de l'argent et de la spiritualité. » Chaque groupe décide suivant sa conscience de groupe.

Question : Après avoir payé les dépenses de notre groupe, il nous reste très peu d'argent. N'est-ce pas embarrassant de n'envoyer qu'une poignée de monnaie ?

Réponse : La conférence des services généraux a bien indiqué que ce n'est pas le montant qu'envoie chaque groupe qui compte, mais bien que chaque groupe contribue. Un RSG a dit, lors d'une récente assemblée de service : « Participer par nos contributions est une obligation spirituelle. »

Question : Comment savoir si le BSG a bien reçu notre contribution et crédité notre groupe ?

Réponse : Pour toute contribution, on envoie un accusé de réception informatisé à la personne dont le nom apparaît sur l'enveloppe dans laquelle a été envoyé l'argent, ou au RSG, s'il n'y a aucun nom ou adresse sur l'enveloppe.

Le RSG de chaque groupe reçoit tous les trimestres un relevé des contributions. Ces relevés font état de la contribution annuelle à jour, que le groupe ait contribué ou non.

« En région Pays de la Loire, le trésorier de l'association de services « AA-PDL » envoie, à chaque groupe, un relevé des contributions, ainsi qu'une récapitulation des dépenses et des recettes, mensuellement ».

Question : Notre trésorier vient de se sauver avec l'argent. Que faire ?

Réponse : Malheureusement, ce genre de choses, même rares, se produisent. Même s'il est toujours possible de recourir aux tribunaux, la plupart des groupes ne le font pas. Dans certains cas, la personne qui a volé l'argent réapparaîtra et remboursera l'argent.

Que cela arrive ou non, certains groupes ont trouvé utile de tenir une réunion de conscience de groupe pour analyser la façon dont sont gérées les finances du groupe. Des questions types pour une telle réunion de conscience de groupe pourraient inclure les suivantes : Est-ce que le groupe choisit bien le membre qui sera responsable de la trésorerie ? Est-ce qu'on aide le trésorier ou la trésorière à comprendre sa responsabilité, tel qu'il est suggéré dans les brochures : « Le groupe des AA », « L'autonomie financière : Alliance de l'argent et de la spiritualité », et le document de service « Le trésorier de groupe des AA » ? Le trésorier doit-il répondre de ses actes en présentant des rapports financiers régulièrement et ces rapports du trésorier sont-ils disponibles pour analyse aux réunions d'affaires ? Le groupe accumule-t-il des fonds excessifs ?

Question : Notre groupe veut faire une soirée pour marquer son anniversaire. Pouvons-nous utiliser les fonds de la septième tradition pour payer la décoration et la nourriture ?

Réponse : La plupart des membres comprennent que leurs contributions à la septième tradition serviront à payer les dépenses de groupe et le travail de douzième étape. Les soirées d'anniversaire du groupe, même si plusieurs membres des AA considèrent qu'elles sont traditionnelles et utiles, ne sont pas généralement vues comme du travail de douzième étape. Certains groupes demandent à leurs membres de mettre un peu plus d'argent dans la collecte pour payer les coûts de la célébration. D'autres choisissent de faire une deuxième collecte. Chaque groupe doit décider et le choix quel qu'il soit ne semble pas entrer en conflit avec la septième tradition de l'autofinancement.

Question : Notre groupe peut-il accepter des dons de commerçants locaux ou d'autres individus ou organismes non AA ? Notre groupe peut-il faire un don à une maison pour sans abri de la localité, à un centre de traitement, ou autre ?

Réponse : Les Alcooliques Anonymes n'acceptent pas de contributions de l'extérieur. Conformément à la sixième tradition, les AA ne font pas de contributions à des organismes extérieurs ou à quelque cause, peu importe sa valeur.

Question : Si l'établissement où se réunit un groupe des AA ne peut pas accepter de loyer (par exemple dans un édifice gouvernemental fédéral ou provincial), comment peut-on se conformer à notre tradition d'autofinancement ?

Réponse : Un groupe peut habituellement contribuer d'une autre façon, par exemple en faisant don d'équipements ou de meubles à l'établissement où il se réunit. Ou en contribuant à l'entretien.

Question : Est-il de la responsabilité de notre groupe de rembourser les dépenses de nos serviteurs ?

Réponse : Chaque groupe, district, région ou comité de services est, bien sûr, autonome et chacun a des besoins et des ressources différents. Bien que cela relève à coup sûr de la conscience de groupe, **de nombreux membres des AA semblent d'accord pour dire que personne ne devrait être exclu des services pour des raisons financières.** Des serviteurs paient de leur poche leurs dépenses, alors que d'autres se font rembourser les leurs. Dans les régions qui tiennent des assemblées de deux ou trois jours, on demande parfois aux groupes de contribuer à défrayer les dépenses de leurs serviteurs de confiance (RSG, RDR et autres). Les dépenses des responsables régionaux relèvent habituellement des finances de la région. On peut trouver des informations sur le sujet dans le « manuel du service chez les AA ».

Question : Qu'est-ce que le « fonds de réserve » ?

Réponse : Le fonds de réserve, c'est la « réserve prudente du BSG ». Il existe principalement pour fournir des ressources financières afin de continuer d'offrir les services essentiels du BSG et du AA Grapevine, pendant une limite d'un an, dans l'éventualité d'une réduction substantielle des revenus normaux de l'organisme.

Question : Comment les services du BSG sont-ils financés ?

Réponse : Environ 70% des services du BSG sont financés par les contributions des groupes, **« le plan anniversaire »**, les contributions des bureaux centraux/districts/régions et le surplus d'argent provenant des événements ou des conférences des AA. Le reste provient des profits de la vente des publications des AA.

« Le plan anniversaire » : En France, la conférence 2008 a voté une recommandation pour la création d'un compte spécifique « dollars de sobriété », dédié exclusivement à la transmission du message.

Question : Y a-t-il une limite à laquelle un membre AA peut contribuer au BSG ?

Réponse : Oui. Cette limite est de 3 000\$ par année. (2 500€)

Question : Des personnes peuvent-elle faire des legs testamentaires au BSG ?

Réponse : Les legs testamentaires sont acceptés uniquement de la part de membres des AA et le maximum est de 3 000\$ (2 500€) par personne, en une seule fois et non à perpétuité.

Question : Une personne qui n'est pas membre des AA peut-elle faire une contribution commémorative au BSG à la mémoire d'un membre des AA décédé ?

Réponse : Même si le BSG apprécie grandement ces offres, nous retournons les chèques, qu'ils soient faits en commémoration ou autrement, à tous ceux qui ne sont pas membres des AA. Les AA n'acceptent pas les contributions de non-membres. Lorsque le BSG reçoit une contribution commémorative, nous retournons le chèque avec une lettre informant la personne de notre tradition d'autofinancement. Le BSG explique aux non-membres l'un des aspects les plus déroutants de notre mouvement.

Question : Y a-t-il une limite au montant de contribution au BSG qui peut être offert par un groupe ou un événement des AA ?

Réponse : Non.

Questions que l'on peut se poser? :

Question : J'entends souvent dans mon groupe : celui qui vient pour la première fois en réunion ne met pas dans le chapeau !

Réponse : Aucun texte de la littérature des Alcooliques Anonymes ne vient affirmer cette position que le nouveau venu ne met pas dans le chapeau. Mettre dans le chapeau, même la première fois, c'est pouvoir participer spirituellement à notre propre rétablissement, c'est pouvoir s'identifier au groupe, avoir un sentiment d'appartenance au mouvement des Alcooliques Anonymes.

Chaque trésorier à un profond respect pour ce que « tu as mis dans le chapeau » et chaque ami doit avoir une responsabilité et une reconnaissance matérielle lors du passage du chapeau. Bill disait dans l'autonomie financière, « **Nous ne pouvons pas lésiner...** » (Page 10 de ce document)

L'autonomie financière commence avec moi, parce que je fais parti d'un ensemble, le groupe. Que je sois là depuis vingt ans ou que ce soit mon premier jour, l'autonomie financière commence avec moi.

Question : "Combien je mets dans le chapeau"...

Réponse : "Ce n'est pas important, c'est pour payer le café". Ce n'est pas le genre de réponse qui doit être fait. Mais il y a bien sûr une réponse, même si c'est un sujet tabou pour beaucoup et pour celui qui répond, il s'expose souvent à l'agressivité plutôt qu'à la compréhension.

Aucun membre Des Alcooliques Anonymes n'est obligé de contribuer aux finances du groupe. La plupart néanmoins participe de cette façon à la vie du groupe et ceux qui ne le font pas, sont le plus souvent ceux qui ne peuvent pas. Nous ne sommes pas dans le jugement en Alcooliques Anonymes. Mais nous pouvons nous exprimer lorsque que nous avons retrouvé notre bien être, alors que nous avons tout perdu pour certains ou presque tout pour d'autres.

Souvent cette question se pose : "Combien vaut mon abstinence".

En 1986, c'est à dire il y a 27 ans, la moyenne était de mettre 10 francs, soit aujourd'hui à peu près 1.50€. Quand le trésorier d'un groupe fait sa moyenne du chapeau de la réunion, il est bien souvent loin de ce chiffre. Alors, où est notre responsabilité si nous avons une moyenne personnelle inférieure à celle d'il y a 27 ans.

Quand Bill disait dans la brochure, l'autonomie financière : "Nous ne pouvons pas lésiner lors du passage du chapeau", cela voulait dire que nous devons assurer l'avenir du mouvement des Alcooliques Anonymes pour les générations futures.

Si nous ne changeons pas de cap, les Alcooliques Anonymes pourraient disparaître dans les deux décennies à venir.

Si l'on veut bien écouter, on peut entendre une réponse à cette question : "**Mets dans le chapeau, le prix de la consommation que tu prenais lors de ton alcoolisation**". Si l'on veut faire une moyenne, pour le plus grand nombre d'Alcooliques Anonymes, on ne va pas prendre le ballon de vin rouge ou le whisky, mais plutôt le demi de bière ordinaire, mais comme tout en AA, ce n'est qu'une suggestion.

Si tu vas au café du coin de la rue, il faudra que tu sortes de ta poche 2.50€.

Par rapport à ce que j'étais en arrivant aux AA et ce que je suis aujourd'hui, ce n'est pas " cher payé".

Pour maintenir mon abstinence, pour ne plus vivre ce que j'ai vécu...

Ma contribution matérielle par le chapeau du groupe se doit d'être à la hauteur de ma gratitude envers le mouvement qui m'a sauvé la vie.

Combien vaut ma sobriété (référence : une réflexion par jour, 26 juillet, page 216).

"Tous les groupes devraient subvenir entièrement à leurs besoins et refuser les contributions de l'extérieur. Les douze étapes et les douze traditions, page 241."

"Quand je fais des courses, je regarde les prix et si j'ai besoin d'une chose, je la prends et je la paie. Maintenant que je suis censée être en train de me rétablir, je dois mettre de l'ordre dans ma vie. Quand je vais en réunion des A.A., je prends un café avec du sucre et du lait, parfois plusieurs. Par contre, au moment de la collecte, ou bien je suis trop occupée pour prendre de l'argent dans mon sac, ou bien je n'ai pas un sou."

Pourtant, si je suis à cette réunion, c'est que j'en ai besoin. J'ai entendu quelqu'un suggérer de mettre le prix d'une bière dans le chapeau, mais j'ai trouvé que c'était trop! Je ne donne presque jamais un dollar. Comme beaucoup d'autres, je compte sur les plus généreux pour financier le mouvement. J'oublie ce que coûtent la location de la salle, le lait, le sucre, les gobelets. Pourtant je vais payer sans hésitation un café au restaurant après la réunion; pour ça, j'ai toujours de l'argent. Alors, combien valent ma sobriété et ma paix intérieure?"

Question : Je suis trésorier de mon groupe, mais c'est le RSG qui récupère l'argent du chapeau, est-ce normal ?

Réponse : Dans la brochure : « Le trésorier du groupe AA », paragraphe « La collecte » : Règle générale, après la collecte, le trésorier du groupe prend charge de l'argent recueilli.

Question : Certains amis pensent qu'après dix ans d'abstinence et plus, le versement à sa contribution des \$ de sobriété est identique (plafonnée) !

Réponse : Ceci n'est pas exact. Extrait de : « **Ligne de conduite des AA** ». La conférence des services généraux de 1955 a approuvé le « plan anniversaire », par lequel des membres du mouvement envoient un dollar pour chaque année d'abstinence accumulée chez les AA. D'autres utilisent le montant de 3.65\$, un sou par jour (un centime d'euros par jour, soit 3.65€ par an), pour chaque année d'abstinence. Certains donnent plus, **mais le montant ne peut excéder 2 500€ par an.**

Question : Qu'est ce que le « chapeau de la reconnaissance » ? Et pourquoi en novembre ?

Réponse : « Chapeau de la reconnaissance », ou « chapeau des traditions » ou le « mois de la gratitude », au début, il s'agit d'une collecte de fonds effectuée spécialement au mois de novembre par quelques groupes, en 1970 cela devient une recommandation de la conférence des services généraux. Ce mois coïncide avec la date de la première réunion d'Alcooliques Anonymes France.

Extrait de : « **Ligne de conduite des AA** » (Réf. : BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163). En quoi consiste le « **mois de la gratitude** » ? **Plusieurs groupes ont institué le mois de novembre comme une période particulière pour remercier du programme des AA. En 1970, comme extension du « plan anniversaire », la conférence des services généraux a recommandé que « Les comités de région et d'état suppléent aux contributions régulières des groupes en parrainant un mois de la gratitude ».**

L'intégralité de son contenu est destinée aux Services Généraux. Diverses méthodes de collecte de ces fonds spéciaux sont possibles (enveloppes mise à disposition des membres durant le mois de novembre, passage de deux « chapeaux », etc.) Le « chapeau de la gratitude » ne devrait pas être une moyenne des contributions normales du mois de novembre, mais un « chapeau » supplémentaire aux contributions régulières.

Question : Qu'est-ce que la prudente réserve ?

Réponse : Aujourd'hui dans les Pays de la Loire, la prudente réserve pour un groupe se rapproche de...zéro. Les frais d'intendances (café et autres...) sont réglés le jour même.

Pour la région des Pays de la Loire, l'assemblée régionale a voté une prudente réserve de 500€ sur la demande du trésorier correspondant à une avance, environ de trois mois, pour les loyers et les répondeurs téléphoniques.

Pour AA France la prudente réserve équivaut à environ un an de fonctionnement.

Question : Lors de réunions d'info publique ou lors de réunions ouvertes, y-a-t-il « un chapeau » ?

Réponse : Lors d'une **réunion d'information publique**, dans un groupe ou autre, **il n'y a pas « de passage du chapeau »**, ni de prière de la sérénité.

Réponse : Lors d'une **réunion ouverte**, seuls les **Alcooliques Anonymes contribuent au « passage du chapeau »**. Dans ces réunions viennent parfois des alliés naturels, souvent les AI-Anon... (**7^{ème} tradition : pas de ressources extérieures**. Brochure : **le groupe des AA** : Ce que ne font pas les AA, page 47, n° 12 « Accepter de l'argent en échange des services ou **des contributions venant de sources extérieures aux AA**).

Le comptage du chapeau : Un chèque en AA doit porter deux signatures. Un principe veut que le comptage du chapeau se fasse à deux amis. A chaque fois que nous parlons d'argent en alcooliques anonymes, cela doit être transparent.

La "bonbon-thérapie" : Ne fait pas partie des principes Alcooliques Anonymes, tout comme le paiement des gâteaux d'anniversaire par un groupe et ne peut donc pas être payé par les contributions du groupe, mais par **un achat personnel**. Il faut aussi être respectueux pour l'ami qui témoigne et dont l'écoute ne doit pas être perturbée...

Dans certains groupes, ce sont les amis du groupe qui apportent sur leur propre denier, café, sucre, chocolat...

En conclusion : AA n'est pas une entreprise commerciale, AA n'est pas là pour faire des excédants, mais...

Les Alcooliques Anonymes sont là pour transmettre le message à l'alcoolique qui souffre encore...

Mais, pour cela les Alcooliques Anonymes doivent exister,

Les Alcooliques Anonymes doivent avoir assez d'argent pour régler leurs propres services.

« Nous passons le chapeau à nos réunions des Alcooliques Anonymes pour défrayer les dépenses nécessaires à notre travail de transmission du message. Nos contributions subviennent aux besoins du groupe, du bureau des services généraux et de toutes les autres activités du mouvement... » (7^{ème} tradition)

Les comités de structures n'ont aucun droit sur la rétorsion financière pour exprimer leurs désaccords vis à vis de A.A. France.

" Une fois que j'ai mis mon argent dans le chapeau, il ne m'appartient plus... Il appartient au mouvement des Alcooliques Anonymes.

*Alcooliques actifs,
nous cherchions toujours
à ce qu'on nous fasse
l'aumône.*



*Une part de notre
rétablissement vient
du fait que nous
nous sommes
transformés en êtres
humains responsables.*



Pour que les Alcooliques Anonymes existent ? Il suffit que la porte soit ouverte !...

Après avoir parcouru ce document, cette seule réponse te convient-elle ?